

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

LUNDI 22 Octobre 2018

à 19 H 30

à la Mairie

en séance ordinaire

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018**
- 2/ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE (article L 2122-23 du CGCT)**
- 3/ **AFFAIRES COMMERCIALES ET JURIDIQUES**
 - 3-01 Désaffectation et déclassement du domaine public du terrain de camping « La Capricieuse »
 - 3-02 Cession du fonds de commerce du camping « La Capricieuse »

 - 3-03 Acquisition du fonds de commerce de la SARL L'Horloge
 - 3-04 Acquisition du fonds de commerce de la Mie Lutine
 - 3-05 Autorisation de bail précaire boulangerie
 - 3-06 Cahier des charges en vue de l'attribution par la ville de locaux commerciaux sur la place du Petit Enfer
- 4/ **FINANCES**
 - 4-01 Budget « Luc Locations » - Décision modificative n°3
 - 4-02 Service enfance « Le Cap » – Tarif préférentiel aux enfants du personnel travaillant dans les services péri/extrascolaires et scolaires de la ville (Cap, restaurant scolaire, surveillance, écoles)
- 5/ **SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE**
 - 5-01 Service enfance « Cap » - Conventions 2018/2019 d'accueil de collaborateur occasionnel bénévole pour l'accompagnement sécurisé des enfants inscrits au Cap sur les trajets « association partenaire – Cap »
 - 5-02 Service jeunesse - Conventions 2018/2019 d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles pour l'accompagnement scolaire
- 6/ **INTERCOMMUNALITE**
 - 6-01 Approbation des nouveaux statuts de RESEAU
 - 6-02 Adhésion de la Communauté de Communes Vallée de l'Orne et de l'Odon au SDEC ENERGIE
 - 6-03 Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ENERGIE
 - 6-04 Cœur de Nacre – Rapport d'activité 2017
 - 6-05 Cœur de Nacre – Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal au Relai d'assistantes maternelles (RAM)

INFORMATIONS MUNICIPALES

Réforme de la gestion des listes électorales – Répertoire électoral unique – Commission de contrôle

Affiché le 18 octobre 2018



Le Maire,

Philippe CHANU